Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 53 (1961)
Heft: 4

Artikel: Le syndicalisme libre et l'Espagne
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-385190

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

vigueur des prescriptions qui délimitent les zones. Les propriétaires n'affronteraient donc pas une situation en quelque sorte assimilable à l'expropriation.

Lorsque les communes n'ont pas encore édicté de prescriptions créant des zones, l'autorité cantonale compétente pourrait être habilitée, jusqu'au moment où ces prescriptions interviendront, de délimiter une zone de construction. De cette manière, le canton, sans exercer pour autant une tutelle constante sur les communes, pourrait néanmoins exercer une certaine pression pour les engager à mettre sur pied des plans d'aménagement et délimiter des zones.

Cette méthode, qui permet de créer indirectement des zones agricoles et qui laisse aux cantons la compétence de fixer les zones de construction et les zones de transition, réduirait au minimum les interventions de la Confédération. On pourrait certainement se fonder, pour agir, sur les articles économiques de la Constitution qui autorisent, en matière de politique agricole, certaines limitations de la liberté du commerce et de l'industrie.

La Confédération serait ainsi à même de protéger l'agriculture sans que les mesures qu'elle prend à cet effet risquent d'être compromises par une multiplicité de votations cantonales et locales. D'autre part, les autorités cantonales et communales pourraient satisfaire leurs besoins de terrains à bâtir sans interventions de la Confédération.

Cette réglementation aurait aussi l'avantage d'entraver fortement la construction d'ensembles bâtis le long des routes nationales. Cependant, les limites des zones pouvant être modifiées en tout temps, la fixation d'alignements assez larges en dehors des agglomérations actuelles demeurerait nécessaire.

Une mise au point nécessaire

Le syndicalisme libre et l'Espagne

Le 21 février dernier, à l'aube, des bombes furent lancées contre le Consulat général d'Espagne à Genève, provoquant des dégâts, mais pas de victimes. Sur la chaussée et contre les murs de la propriété furent tracées des inscriptions antifranquistes et notamment les initiales CNT *(Confederación Nacional del Trabajo,* organisation syndicale clandestine) et FAI (*Federación Anarquista Ibérica,* mouvement politique anarchiste espagnol).

Pour la presse franquiste dirigée, mais aussi pour certains journaux suisses et européens, la signification politique de l'attentat fut claire dès le premier moment: il s'agissait évidemment d'Espagnols antifranquistes, anarchistes ou membres de la centrale CNT, résidant en Suisse ou venus de France ou d'Italie, aidés par des

sympathisants ou coreligionnaires non espagnols. On insistait sur le fait que l'agression était signée plusieurs fois.

Les autorités espagnoles, leurs représentants, agents et propagandistes trouvèrent dans l'attentat une occasion de protester à l'étranger – et pas seulement auprès du gouvernement suisse – contre les libertés et facilités dont jouissent les ressortissants espagnols résidant dans les pays démocratiques, émigrés politiques, travailleurs et syndicalistes, exigeant un contrôle de leurs activités tant sur le plan politique que syndical, culturel ou même récréatif. L'attentat devint une arme du gouvernement franquiste contre les Espagnols à l'étranger.

En effet, pendant trois semaines, les travailleurs ibériques durent supporter en silence, à Genève, l'action de la police – d'ailleurs très correcte et courtoise, mais quand même inquiétante – et les critiques, réticences et jugements peu favorables de la population. Dans les milieux antifranquistes, de nombreux Espagnols furent interrogés pendant des heures. La mauvaise humeur envers l'immigration croissante de milliers de travailleurs espagnols se manifesta partout.

La mise en marche du mécanisme de propagande du franquisme provoqua dans certains milieux politiques et journalistiques une réaction défavorable aux antifranquistes, aux démocrates et, en général, aux travailleurs espagnols. L'exploitation de ces événements contre l'opposition espagnole par les représentants du gouvernement franquiste a revêtu ces dernières semaines plusieurs formes. Deux jours après l'attentat, l'attaché de presse de l'Ambassade d'Espagne, M. Victor de la Serna, écrivait par exemple un mémorandum de sept pages pour le secrétaire de l'Institut international de la presse à Zurich, dans lequel il disait notamment: « Vous avez dû vous rendre compte que l'opposition, ni nombreuse ni unie, jouit d'une tranquillité et d'une liberté qui infirment catégoriquement les assertions des syndicats libres et chrétiens qualifiant l'Etat espagnol de « policier ». Bien entendu, cette tranquillité et cette liberté cessent dès le moment où, du plan purement idéologique, les activités de l'opposition se manifestent sur le terrain matériel (par exemple comme avant-hier au Consulat espagnol de Genève). »

Or, depuis le 11 mars, l'opinion publique suisse et européenne a été informée par la police helvétique qu'aucun antifranquiste espagnol, aucun démocrate espagnol, aucun anarchiste espagnol, aucun syndicaliste espagnol, aucun travailleur espagnol, aucun ressortissant espagnol, en somme n'avait participé – directement ou indirectement – à l'agression contre le consulat et que celle-ci était l'œuvre d'anarchistes suisses et français excités peut-être par la répression et la terreur qui règnent en Espagne franquiste, mais sans aucun contact avec les milieux espagnols. Donc, l'argu-

mentation de l'attaché de presse se révèle fausse. Elle tend simplement à exploiter la situation pour attaquer les démocrates, les syndicalistes, les antifranquistes espagnols, nullement responsables de l'agression.

En revanche, plusieurs attentats ont été perpétrés ces derniers jours par des agents fascistes au service du gouvernement franquiste. Nous ferons allusion à deux de ces attentats, qui ont eu lieu dans des villes pas très éloignées de Genève – Milan et Toulouse – respectivement le 18 février (trois jours avant l'agression du consulat) et le 26 février (cinq jours après). Ces faits doivent conduire les lecteurs à se demander: Où se trouvent les agresseurs véritables et systématiques? Qui est le responsable de l'agitation et de la violence dans des pays étrangers?

A Milan, d'après les informations publiées par le grand hebdomadaire italien *L'Espresso* (12 mars), le célèbre éditeur Gian Giacomo Feltrinelli vient de dénoncer la télévision franquiste pour « complicité dans un vol et pour recel ». En effet, selon la presse italienne des 19 et 25 février, la représentation, le 18 février, d'un film clandestinement tourné en Espagne sur la misère des travailleurs et les conditions de la migration intérieure et de l'émigration avait été troublée par l'agression d'un groupe de fascistes, arrêtés le 9 mars après vingt jours d'enquête (*Le Monde*, 10 mars), qui avaient lancé des bombes et volé le film. Mais celui-ci *(Notes sur l'Emigration)* était projeté à la TV officielle espagnole le 27 février, critiqué et attaqué. Feltrinelli, se fondant sur l'existence d'une seule copie du film en circulation, rend responsables les autorités espagnoles de l'agression et du vol. Le film avait été tourné en Espagne pour le compte de la TV suisse et présenté au Théâtre du Corso à Milan le 18 février et peu après à Genève (séance privée).

A Toulouse, le 26 février, les locaux de la CNT espagnole furent arrosés de liquides inflammables et en partie incendiés par des auteurs inconnus. (*El Socialista*, 9 mars; *Solidaridad Obrera*, 9 mars; *CNT*, 12 mars).

Nous croyons donc justifié, en tant que travailleurs et syndicalistes espagnols antifranquistes calomniés et inquiétés, de communiquer à l'opinion publique cette mise au point indispensable. Il s'agit, après ce que nous avons déjà dit, de répondre à certains journaux de droite qui ont profité de l'agression du Consulat général d'Espagne à Genève pour collaborer avec la presse franquiste en essayant de discréditer l'antifranquisme dans son ensemble, nos syndicats libres (clandestins) et nos mouvements d'opposition.

Nous nous bornerons ici à répondre aux affirmations contenues dans l'article de M. J.-R. Ziegler («Du temps où l'anarchisme était puissant en Espagne») publié le 9 mars dans le *Courrier*, journal pourtant objectif en ce qui concerne la situation des travailleurs espagnols quand c'est son rédacteur en chef, M. Leyvraz, qui exa-

mine le problème (voir, par exemple, « La condition ouvrière en Espagne », des 18 et 19 février). Mais, cette fois-ci, l'article précité rend un mauvais service à la cause de la liberté de l'Espagne et du monde libre.

Après avoir parlé de la CNT, le collaborateur s'en prend à l'UGT, (Unión General de Trabajadores de España), donnant de cette organisation syndicale, liée au socialisme démocratique, des informations inexactes et inadmissibles. Ziegler dit notamment que le communisme était appuyé lui aussi sur une organisation syndicale, l'UGT, et sur un parti plus ou moins orthodoxe curieusement baptisé POUM. Or, c'est faux.

En ce qui concerne le POUM, littéralement exterminé par les communistes pendant notre guerre civile (1936–1939), encore et toujours attaqué et calomnié par ces derniers, je citerai seulement un passage de l'historien très connu Salvador de Madariaga dans son livre *España* (p. 649). On y lit que les communistes « poursuivirent avec une furie sauvage le POUM, dont le leader Andrés Nin fut assassiné par la Cheka ». Quant à l'UGT, toujours vivante et agissante, à l'intérieur de l'Espagne comme en exil, les précisions sont plus nécessaires encore.

En effet, ni avant la guerre civile ni pendant celle-ci, les communistes n'ont jamais eu une organisation syndicale à eux. A côté de la CNT, il y avait l'UGT, de tendance socialiste-démocratique. L'UGT comptait avant la guerre deux millions d'adhérents. Elle appartient à la Confédération internationale des syndicats libres (CISL), dont le siège est à Bruxelles et dont fait également partie l'Union syndicale suisse (USS). La position de la CISL vis-à-vis des communistes est bien connue. Dans la *Revue syndicale suisse* (octobre 1960), organe de l'USS, Pascual Tomás, secrétaire général de l'UGT, publia un article (« Images d'Espagne ») qui renseigne très bien les syndicalistes suisses sur les sacrifices des militants de l'UGT pour la libération de l'Espagne et pour la justice dans le passé comme dans le présent, montrant le caractère non communiste de notre organisation.

L'UGT a conclu il y a une année un pacte d'alliance syndicale avec la centrale catholique clandestine STV, qui appartient à la Confédération internationale des syndicats chrétiens (CISC). Sur le plan international, cette dernière et la CISL ont fait à Bruxelles, le 23 décembre dernier, une déclaration commune sur l'Espagne, qui a été largement diffusée et à laquelle ont fait allusion le *Peuple* et même le *Courrier* dans l'article précité de M. Leyvraz du 18 février.

Dans cette déclaration commune, on peut lire notamment:

« Le gouvernement du général Franco redouble encore ses mesures policières et sa persécution antisyndicale, condamnant à la peine de mort des militants syndicalistes pour des faits vieux de vingt

ans, qualifiant la grève de rébellion militaire et poursuivant devant des conseils de guerre les travailleurs qui réagissent contre la détérioration chaque jour plus grave de la situation économique, l'augmentation du chômage et une misère accrue de la classe ouvrière. Devant cette aggravation injustifiée du sort du courageux peuple espagnol, la CISL et la CISC, représentant l'ensemble du mouvement syndical démocratique des cinq continents, ont résolu de dénoncer conjointement au monde entier le régime totalitaire et policier du général Franco, qui bafoue ouvertement les libertés fondamentales inscrites dans la Charte universelle des droits de l'homme; elles dénoncent en particulier le prétendu mouvement syndical espagnol, qui n'est en réalité qu'un instrument du parti au pouvoir pour le contrôle des travailleurs. »

On commence à comprendre, dans le monde démocratique, que le totalitarisme fasciste et policier vise toujours à confondre et à identifier le syndicalisme libre (chrétien ou socialiste), qui lutte dans la clandestinité ou l'exil et qui remplit les prisons franquistes de ses hommes les meilleurs, avec le communisme. On donne ainsi au communisme une importance excessive qui lui permet de s'ériger en champion de la libération de l'Espagne.

Indalecio Prieto, ancien président de l'UGT, vient d'ailleurs d'écrire (*El Socialista,* 2 mars) : « Le plébiscite est aujourd'hui (en Espagne) la seule solution possible... Même le président Kennedy se trouve dans l'impossibilité morale de nous la refuser... C'est à nous, les Espagnols antifranquistes et anticommunistes, de la mettre à l'épreuve. »

Un syndicaliste espagnol.

Accès aux études supérieures

C'est aussi le problème d'un plus large accès populaire aux études supérieures qui inspira la motion déposée par le collègue Arnold Meier-Ragg, secrétaire général de la Société des employés de commerce, au Grand Conseil de Zurich. Cette motion invite le Conseil d'Etat à présenter un rapport et des propositions concernant les moyens à mettre en œuvre pour faciliter l'accès aux études supérieures de jeunes gens qualifiés ayant achevé un apprentissage professionnel. Le motionnaire considère qu'il conviendrait d'examiner principalement s'il serait possible de créer un centre spécial de formation qui aurait la compétence d'organiser pour ses élèves, à des conditions déterminées, des examens d'admission aux études universitaires.

Voici au surplus son argumentation:

L'évolution économique, qui marche de pair avec les progrès de la technique, exige une formation plus poussée dans les professions